GEDI VEPRO
Fabricant de Vêtements Professionnels

DECLARATION DE CONFORMITE UE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection, GEDIVEPRO** :

Siège Social : 127, rue Jules Bournet 03100 Montluçon – France
déclare que l'équipement de protection individuelle neuf suivant :

Haut avec manches / Polaire / veste réf. UNI FRS1-1



Est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement européen EPI n°2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016, relatif aux Equipements de Protection Individuelle.

Les performances de ces vêtements de protection ont été évaluées par le laboratoire indépendant et accrédité, TTS (Total Testing Service) en Belgique :

- Rapport d'essais n°2206154-1-1 (conformité EN 14058:2017)

Ces vêtements de protection de catégorie I protègent contre un risque mineur, et répondent à la norme suivante :



1
1
X
X

EN 14058:2017

Cette attestation est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Fait à Montluçon, le 03/10/2023,
Par Antoine Rousselin, en qualité de Directeur Général de GEDIVEPRO

Signature

GEDIVEPRO
Z.A.C de Pasquis - 127, Rue Jules Bournet
03100 MONTLUÇON
Tél. 04 70 08 00 80- Fax 04 70 08 20 39
Siret : 339 901 522 - RC 87 B 5